



CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Objet **Acompte sur le versement des subventions pour l'année 2026**

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

INCIDENCES BUDGÉTAIRES

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses		62 750,00
Recettes		
Total	0,00	62 750,00

RAPPORT

Exposé des motifs

1 – contexte :

Les subventions de peuvent être mandatées qu'après l'approbation du budget primitif, sauf en cas de délibération antérieure.

Certaines associations sportives et culturelles de Saint-Junien ont fait savoir qu'elles avaient un besoin de trésorerie dès le début de l'année pour assurer leurs missions, aussi, il convient de proposer une délibération spécifique avant le vote du budget 2026, afin d'autoriser le versement d'avances. Ce besoin est lié à différents facteurs :

- Le déroulement du calendrier de la saison sportive (septembre-juin)
- Le budget de l'association repose sur le financement municipal
- Leur action est continue alors que leur financement est lié à des crédits d'Etat mis en œuvre au cours du deuxième trimestre de l'année en cours.

2- Les demandes

Au vu des demandes des associations sportives ayant signé des conventions de financement pluriannuel avec la commune, et au vu de la demande par courrier de l'Orchestre Municipal d'Harmonie, Il est proposé au Conseil municipal de verser les montants suivants :

- L'ASSJ Rugby	12 500 €
- L'ASSJ Football	6 750 €
- Saint Junien Rochechouart Handball 87	21 250 €
- L'ASSJ Athlétisme	19 250 €
- L'Orchestre Municipal d'Harmonie	3 000 €

DÉCISION

Vu le code général des collectivités

Le Conseil municipal, après délibération

- ALLOUE les montants aux associations listées ci-dessus
- AUTORISE le Maire à mandater les sommes correspondantes avant le vote du budget primitif 2026
- PREVOIT au budget de l'exercice les subventions pour un montant supérieur ou égal à celui prévu par cette délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Hervé Beaudet

Le Secrétaire,